

# Dossier Budget Primitif 2023

Le conseil municipal du 23 mars 2023 a adopté le compte administratif 2022 et le budget 2023.

**Pas d'augmentation  
des taxes locales**

**Des dépenses d'investissement  
soutenues pour financer  
les services de proximité  
(enfance, santé, commerces...)**

### Le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :

En fonctionnement :	8 139 210,00 €	en dépenses et en recettes
En investissement :	10 593 062,86 €	en dépenses et en recettes

### Ce budget comprend 4 opérations dont l'essentielle, la Maison des Familles.

Un budget de fonctionnement qui permet de faire face aux besoins des Limonois notamment pour l'accueil de la population avec la prise en compte de la forte inflation des dépenses énergétiques.

Voici les grandes orientations décidées :

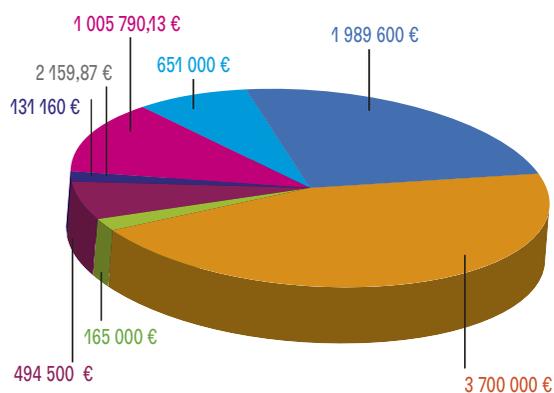
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité communale
- Une dette en hausse pour financer la maison des familles, mais sécurisée par des emprunts classés cat. A, essentiellement à taux fixe, et dont 4 s'éteindront d'ici la fin du mandat,

- Des dépenses d'investissement très largement soutenues par notre autofinancement et les subventions obtenues, notamment le projet phare de la Maison des familles et un programme annuel d'investissement construit autour de 5 priorités :

- La préservation et la valorisation du patrimoine naturel, avec le chemin des diligences et la batterie des carrières
- La Vidéoprotection
- Le soutien à l'enseignement et à la culture avec la Micro-folie
- La création d'un Pôle Santé

## DÉPENSES ET RECETTES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2023

### LES DÉPENSES



- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Atténuation de produits (FPIC, contribution au redressement des finances publiques)
- Autres charges de gestion courante

**TOTAL DEPENSES DE GESTION : 6 349 100 €**

**TOTAL DEPENSES FINANCIÈRES : 133 319,87 €**

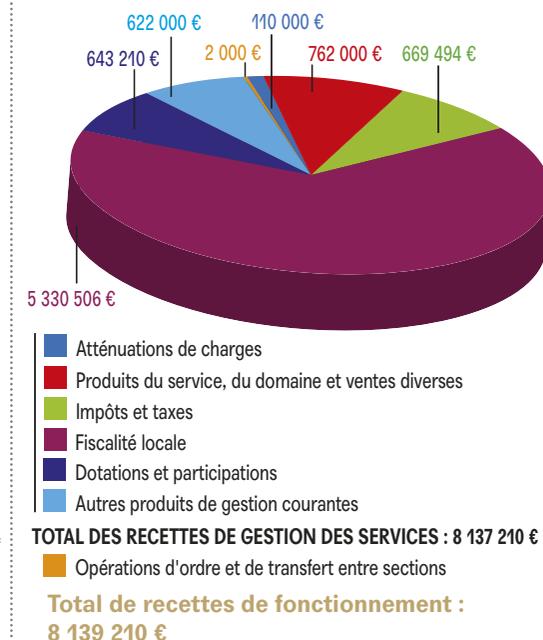
**TOTAL DES DEPENSES REELLES : 6 482 419,87 €**

**TOTAL DES DEPENSES REELLES CUMULÉES : 1 656 790,13 €**

- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Virement à la section d'investissement
- Opérations d'ordre et de transfert entre sections

**Total de dépenses de fonctionnement : 8 139 210 €**

### LES RECETTES

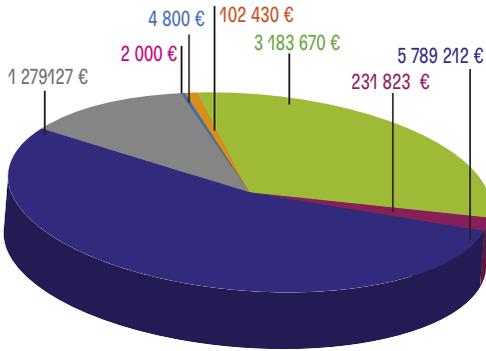


**Total de recettes de fonctionnement : 8 139 210 €**



## DÉPENSES ET RECETTES PRÉVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2023

### LES DÉPENSES



- Immobilisations incorporelles (sauf sub. d'équi. versées)
- Subventions d'équipement versées (travaux, voiries)
- Immobilisations corporelles (véhicules, ordinateurs, ENI)
- Immobilisations en cours (frais d'études)
- Opérations d'équipement (Maison des Familles, Pôle Santé)

**TOTAL DES DÉPENSES D'EQUIPEMENT : 9 311 936 €**

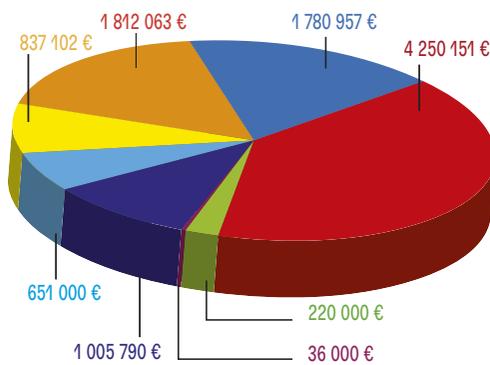
■ Emprunts et dettes assimilées

**TOTAL DES DÉPENSES FINANCIERES : 1 279 127 €**

■ Opérations d'ordre entre section

**Total de dépenses cumulées d'investissement : 10 593 063 €**

### LES RECETTES



■ Subventions d'investissement

■ Emprunts et dettes assimilées

**TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT : 6 031 108 €**

■ Dotations, fonds divers et réserves

■ Emprunts et dettes assimilées

**TOTAL DES RECETTES FINANCIERES : 256 000 €**

**TOTAL DES RECETTES REELLES : 6 287 108 €**

■ Virement de la section de fonctionnement

■ Opérations d'ordre et de transfert entre sections

**TOTAL DES RECETTES D'ORDRE : 1 656 790 €**

■ Solde d'exécution positif reporté

■ Affectation au 1068

**Total de recettes cumulées d'investissement : 10 593 063 €**

**Le soutien à l'enseignement et à la culture avec la Micro-Folie**



## LA FISCALITÉ LIMONOISE : L'UNE DES PLUS FAIBLE DE LA MÉTROPOLE

Comme depuis 2015, la commune maintient ses taux bas pour les habitants, malgré une inflation sur la période de plus de 13%. Les bases font l'objet d'une revalorisation décidée par l'Etat. La loi de finances a fixé la revalorisation des bases sur le foncier ménages de 7,1% sur la base l'indice des prix à la consommation harmonisé. Pour la fiscalité des entreprises, la dynamique est soutenue par l'intégration de nouvelles surfaces d'activités dans le calcul de nos bases fiscales. Les recettes fiscales sont attendues à hauteur de 6 M€.

Concernant les autres taxes, la commune reste prudente sur l'évolution de la taxe locale sur la publicité extérieure. Les règlements locaux sur la publicité extérieurs ont pour effet de diminuer le nombre d'enseignes ; toutefois, les services municipaux continuent à chercher les enseignes non déclarées spontanément, et continuent à en trouver !

La taxe additionnelle aux droits de mutation est corrélée à la dynamique du marché de l'immobilier. L'évolution de celui-ci nous incite à rester optimistes, mais prudents.

Une petite commune atypique par ses recettes... et donc par ses dépenses qui nous vaut d'être classée 1<sup>ère</sup> commune où il fait bon vivre.



### PRINCIPAUX RATIOS

#### DE COMPARAISON

#### DÉPENSES

1 683 €/hab contre 952 €/hab strate 5 à 10 000

#### RECETTES

2 113 €/hab contre 1 145 €/hab strate 5 à 10 000

#### EPARGNE DE GESTION :

2022 : 1 812 062 € (370 €/habitant)

2023 : 1 005 790 € (**261 €/habitant**)

contre **193 €/habitant**  
strate 5 à 10 000 h

#### TAUX D'ÉPARGNE BRUTE : 19,6 %

14,8% pour les communes en 2021

Source : Direction Générales des Collectivités Locales (DGCL). Données Direction Générales des Finances Publiques (DGFiP). Budgets principaux.





### DES TAUX STABLES DEPUIS 2015

Comme depuis 2015, la commune maintient ses taux bas pour les habitants, malgré une inflation sur la période de plus de 13%. Elle mise sur la dynamique des bases, notamment des zones d'activités, pour financer un programme d'investissement durable et ambitieux.

#### Les taux

Taux	Année 2015-2020	2021	2022	Proposition 2023
<b>Taxe d'habitation</b>	12.81%	Impôt supprimé	Impôt supprimé	Impôt supprimé
<b>Foncier bâti</b>	14.70%	25.73% (14.70 % part communale + 11.03%part départ.)	25.73% (14.70 % part communale + 11.03% part départ.)	25.73% (14.70 % part communale + 11.03%part départ.)
<b>Foncier non bâti</b>	15,75%	15,75%	15,75%	15,75%
<b>Inflation</b>	2015 - Base 100			Base 113

#### Les bases

**Les bases font l'objet d'une revalorisation décidée par l'État.** La loi de finances a fixé la revalorisation des bases sur le foncier ménages de 7,1% sur la base l'indice des prix à la consommation harmonisé. Pour la fiscalité des entreprises, la dynamique est soutenue par l'intégration de nouvelles surfaces d'activités dans le calcul de nos bases fiscales. A la date de présentation de ce rapport, la commune n'est pas en possession des bases prévisionnelles. Les recettes complémentaires présentées et prises en compte dans le budget sont donc prudentes, et ont été travaillées avec les services fiscaux sans notification officielle.

Les recettes fiscales sont attendues à hauteur de 6 M€

### LES SUBVENTIONS 2023\*

Associations subvention	Attribution 2022	Proposition 2023
Amities Limonoises	2 200 €	3 500 €
Amicale des Anciens Combattants	1 000 €	1 500 €
Apel St Martin	1 800 €	2 000 €
ASA du Rhône (Automobile)	3 000 €	3 000 €
ASCJL	3 000 €	3 100 €
Asso 6 Cordes	6 000 €	6 000 €
Asso. Sportive des Chasseurs de Limonest	900 €	900 €
BMX & VTT (Bicross)	7 000 €	7 100 €
Comité de coopération décentralisée de Limonest	15 000 €	15 000 €
Comité des Fêtes	4 500 €	5 000 €
FC Limonest Dardilly St Didier (FCLDSD)	25 000 €	25 000 €
FNDS (Foyer Notre Dame Des Sans Abri)	800 €	800 €
Judo Ouest Grand Lyon	2 000 €	2 100 €
Limonest Patrimoine	1 800 €	1 800 €
Limonest Taekwondo	800 €	800 €
Move Up	1 600 €	1 700 €
Ouest Lyonnais Basket	6 000 €	6 000 €
Sou des Ecoles de Limonest**	20 500 €	2 500 €
Tennis & Padel Club du Bois d'Ars (anciennement TCBAL)	3 100 €	3 100 €
Badmin d'Or	500 €	600 €
Academie Football (FCLDSD)	2 500 €	2 500 €
Music All John Ellis	- €	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>109 000 €</b>	<b>96 000 €</b>

\*Les subventions sont établies en fonction des demandes des associations qui, chaque année, nous produisent un dossier complet avec bilan financier.

\*\*La classe de neige n'a pas été renouvelée, ce qui explique la différence entre 2022 et 2023.

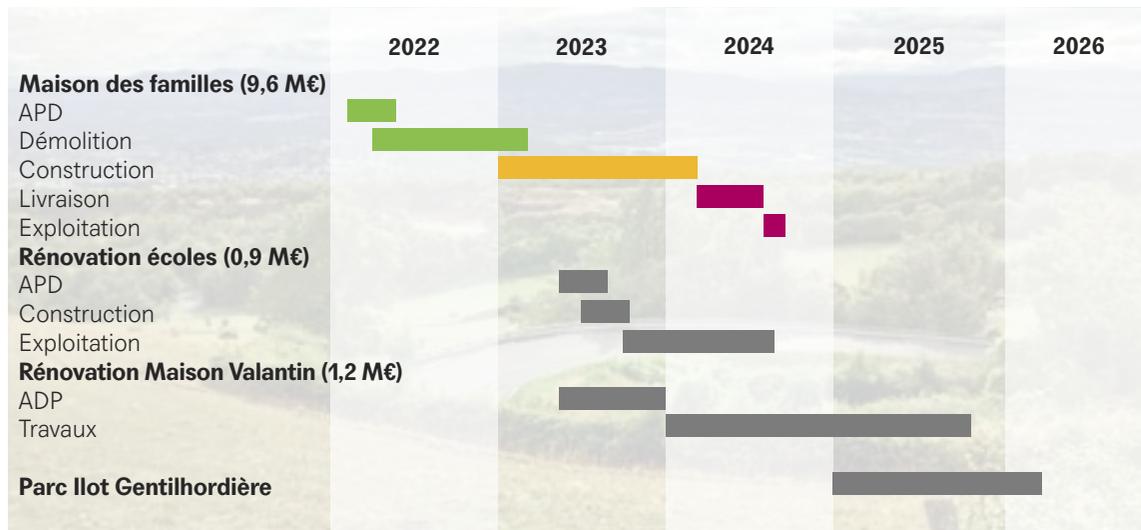
**La préservation  
et la valorisation  
du patrimoine**

#### La commune prend en charge l'ensemble des frais de batiments et de logistique



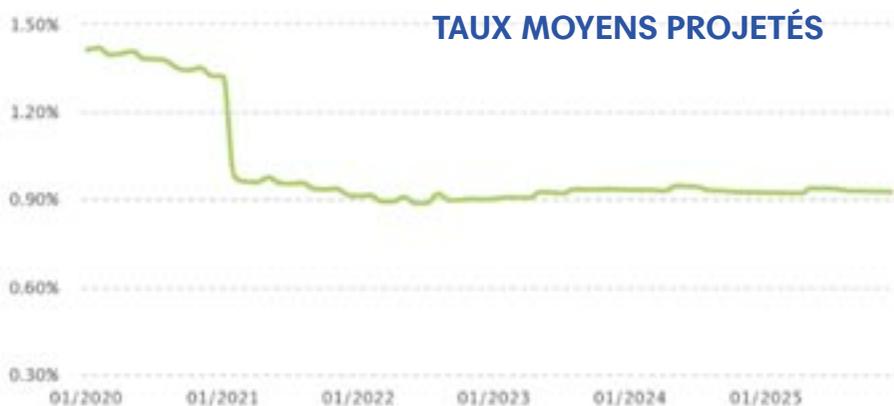
# LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2022 - 2026

Les investissements majeurs prévisibles



## RÉPARTITION DES EMPRUNTS SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

Tous les emprunts sont en catégorie A - Risque très faible



## PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

souscrite au 1<sup>er</sup> janvier 2023 avec complément de financement (2,8M€) Maison des Familles

